



Paiement des jours de congés crr/cet

Par **dodojulie**, le 17/11/2009 à 12:57

Bonjour,

Je viens d'être licenciée.

Jusqu'en Juillet 2007 j'ai travaillé à plein temps pour mon entreprise et j'ai environ 40 jours répartis entre mon CRR et mon CET.

A partir de Juillet 2007, j'ai bénéficié d'un congé parental à temps partiel.

Il est clair que dans le cadre du licenciement mes congés me sont payés sur base d'un temps partiel mais qu'en est-il des jours épargnés sur le CRR et le CET pendant la période où j'étais à plein temps.

Merci d'avance